

Saint Arnoult en Yvelines, le 17 janvier 2014



Tél : 06 07 29 85 35
Site: <http://a10gratuite.free.fr>
Courriel: a10gratuite@free.fr

Monsieur Jean-Marc AYRAULT
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris

Vos références : CAB IV/2-PV
R050413.01.1

Monsieur le Premier ministre,

Le 7 janvier dernier vous avez bien voulu répondre à notre courrier du 7 décembre 2013 concernant la gratuité des tronçons franciliens des autoroutes A10 et A11.

Nous vous en remercions et nous en avons évidemment pris connaissance avec la plus grande attention.

En préconisant le statu quo, la position du gouvernement ne diffère pas de celle de ses prédécesseurs, tout en semblant ignorer les conditions de déplacements dans le sud francilien abandonné par les politiques de transports publics.

Vous mentionnez : « *la question de la répartition du trafic de proximité entre le réseau local et le réseau autoroutier* » et précisant que « *les services du ministre délégué en charge des transports ont apporté aux collectivités parties prenantes des réponses précises, appuyées sur des études de trafic qui ont démontré que la répartition du trafic local et du trafic de transit était cohérente* ». Malgré nos différents entretiens au ministère, c'est pour nous une révélation. Si ces études existent, nous aimerions en avoir une connaissance détaillée, car elles ne nous ont jamais été communiquées.

Vous indiquez que le rachat du péage s'élèverait à un montant de plus d'une centaine de millions d'euros.

Nous contestons tout à la fois le principe du rachat et son montant.

En effet, ces tronçons ont été doublement payés par les usagers. D'une part, par le fait que le contrat les concernant a été renouvelé de gré à gré alors qu'il aurait dû prendre fin en 2000. D'autre part, depuis plus de 40 ans, les usagers empruntant les bretelles ouvertes de l'échangeur de Dourdan en venant ou en allant en province subissent une véritable spoliation, puisqu'ils acquittent un péage pour un trajet qu'ils n'effectuent pas (La Folie Bessin-Dourdan). Le montant de cette spoliation équivaut approximativement au prix actuel d'un éventuel rachat.

En ce qui concerne le montant de ce rachat, dont le niveau affiché par les services de l'Etat varie au gré des circonstances, il ne saurait dépasser les 25 M€ si on prend comme référence le prix de vente des sociétés d'autoroutes établi en 2005.

En outre, en augmentant sensiblement la redevance foncière acquittée par les concessionnaires, l'Etat a montré qu'il était possible de réduire les privilèges octroyés aux concessionnaires. Cependant, il ne faudrait pas que le produit des péages se transforme progressivement en un nouvel impôt indirect supporté par les usagers du réseau concédé.

Selon la Cour des comptes, les relations Etat/concessionnaires sont considérées comme déséquilibrées en faveur de ces derniers. Or, elles le sont beaucoup plus encore à l'encontre des usagers. En effet, l'indécence des résultats financiers des concessionnaires a été obtenue aux dépens des usagers.

C'est pour cette raison que nous considérons que ce rééquilibrage ne peut se faire au seul bénéfice de l'Etat.

Nous proposons donc que des mesures concrètes soient prises pour améliorer les conditions d'accès aux infrastructures autoroutières concédées, notamment dans les zones péri urbaines délaissées par les transports collectifs et pour les trajets domicile-travail, comme c'est le cas dans le sud francilien et dans le bassin des tronçons de l'A10 et de l'A11.

Quant aux améliorations des tarifs d'abonnements auxquelles vous faites référence qui ont été obtenues antérieurement, elles sont marginales et sans aucun effet comme l'a lui même confirmé récemment le Ministre délégué aux transports.

Ainsi, nous demandons donc que le ministère concerné relance le processus de discussions engagées par le gouvernement précédent puisqu'elles n'ont pas abouties faute de volonté politique de l'Etat.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous voudrez bien porter à ces compléments d'information, veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, nos respectueuses salutations.

Jean Claude LAGRON
Président d'A10 GRATUITE